

**HAVRE-SAINT-PIERRE
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 16 mars 2021 à 19 h, à huis clos et par vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Pierre Cormier	maire
Sylvain Cormier	conseiller siège n° 1
Jonathan Blais	conseiller siège n° 3
Charlotte Cormier	conseillère siège n° 4
Nathalie Bernier	conseillère siège n° 5
Charles Arsenault	conseiller siège n° 6

EST ABSENTE :

Marie-Ève Thériault	conseillère siège n° 2
---------------------	------------------------

EST AUSSI PRÉSENTE :

Meggie Richard	directrice générale
----------------	---------------------

Monsieur le maire suppléant constate de quorum et ouvre la séance à 19 h.

**RÉSOLUTION N° 1272-21
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que lu.

**RÉSOLUTION N° 1273-21
DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE
- ASSOCIATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE DE HAVRE-SAINT-PIERRE INC.**

CONSIDÉRANT QUE l'Association sociale et communautaire de Havre-Saint-Pierre inc. a déposé à la Commission municipale du Québec une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme local bénéficiait déjà de cette reconnaissance;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier
appuyé par la conseillère Charlotte Cormier
et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre ne s'oppose pas à la demande de l'Association sociale et communautaire de Havre-Saint-Pierre concernant la reconnaissance d'exemption de toutes taxes foncières de l'immeuble situé au 1322, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre et qu'elle s'en remet à la décision de la Commission municipale du Québec.

Que la Municipalité n'aura aucun représentant à l'audience du 19 mars 2021.

RÉSOLUTION N° 1274-21

VENTE DU LOT 5 339 587 (1573, RUE COPACO) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain résidentiel de madame Sabrina Bouchard et monsieur Joé Fournier en date du 12 mars dernier;

Il est proposé par le conseiller Charles Arsenault
appuyé par le conseiller Jonathan Blais
et unanimement résolu

Que la Municipalité vende de gré à gré à madame Sabrina Bouchard et monsieur Joé Fournier le lot 5 339 587 au cadastre officiel de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre dans la circonscription de Sept-Iles (1573, rue Copaco) pour la somme de 17 022,50. \$, taxes applicables en sus.

Que la directrice générale est autorisée à signer une promesse de vente sous seing privé avec le promettant acquéreur.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat notarié à intervenir par Me Brigitte-Vivianne Lévesque, notaire et ainsi donner quittance sur paiement du prix de vente.

RÉSOLUTION N° 1275-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier
appuyé par la conseillère Nathalie Bernier
et unanimement résolu

Séance extraordinaire du 16 mars 2021

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 19 h 05.

Pierre Cormier, maire

Meggie Richard, directrice générale